

Facteurs de succès de la politique cantonale en
matière d'alcool – un instrument pour les cantons

Manuel d'utilisation

Lucerne, le 9 juillet 2015

IMPRESSUM

Auteurs

Prof. Dr. Andreas Balthasar (Direction de projet)
Andrea Niederhauser, lic ès lettres et MPH
Marc Spörri, lic. phil.

INTERFACE

Études politiques Recherche Conseil/
Politikstudien Forschung Beratung
Seidenhofstr. 12
CH-6003 Lucerne
Tél.: +41 (0)41 226 04 26
interface@interface-politikstudien.ch
www.interface-politikstudien.ch

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	DÉFINITIONS	8
2.1	Domaines d'action, priorités et facteurs de succès	8
2.2	Analyse SWOT et matrice SWOT	11
2.3	Forces et faiblesses	11
2.4	Chances et risques (conditions cadres)	11
2.5	Diagramme en toile d'araignée	13
3	DÉMARCHE	14
3.1	Première étape: Préparatifs	14
3.2	Deuxième étape: Analyse des forces et des faiblesses	16
3.3	Troisième étape: Analyse des chances et des risques	17
3.4	Quatrième étape: Visualisation des résultats	18
	ANNEXES	22
A1	AIDES À L'APPRÉCIATION	22
	Domaine d'action 1: Leadership et engagement	22
	Domaine d'action 2: Protection sanitaire et détection précoce	25
	Domaine d'action 3: Thérapie et intégration sociale	26
	Domaine d'action 4: Réduction individuelle et sociale des risques	27
	Domaine d'action 5: Réglementation du marché et protection de la jeunesse	30
	Domaine d'action 6: Information et sensibilisation	32
A2	RÉFÉRENCES	33
A2.1	Politique en matière d'alcool	33
A2.2	Analyse SWOT	33
A3	ADRESSES DE CONTACT	35

1 INTRODUCTION

Pourquoi un instrument a-t-il été développé ?

Le Conseil fédéral a décidé en 2012 de prolonger le Programme National Alcool (PNA) pour quatre ans, c'est à dire de 2013 à 2016. L'un des trois objectifs stratégiques du PNA est de fournir un soutien aux acteurs de la prévention de l'alcoolisme, afin qu'ils soient en mesure de contribuer de façon optimale à la baisse de la consommation problématique d'alcool. Dans la politique suisse de lutte contre les problèmes liés à l'alcool, les acteurs principaux sont les cantons. Ils modèlent la politique en matière d'alcool et mettent en œuvre la législation fédérale en la matière. De plus, de par leurs compétences dans les domaines de la politique de la formation, de la santé et du domaine social, les cantons ont une grande influence sur la prévention comportementale, le dépistage précoce et les offres de consultation et de thérapie. Pour mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques du PNA, un des critères d'évaluation a été de dénombrer les cantons ayant mis en place un plan d'action cantonal alcool (PAC) ou une politique cohérente de lutte contre les problèmes liés à l'alcool. L'objectif souhaité, à la fin 2016, est de doubler le nombre de cantons ayant renforcé leur dispositif politique alcool.

Au cours de la phase de planification et de concrétisation du PNA 2013-2016 qui a suivi, il est apparu clairement que l'on ne pouvait évaluer la prévention de la consommation problématique d'alcool des cantons en se basant uniquement sur le nombre de PAC. Les cantons ont aujourd'hui en effet des profils très variés en matière de politique de prévention de la consommation problématique d'alcool, et il existe aussi des cantons qui, tout en n'ayant pas de PAC, parviennent à mettre en œuvre une politique cohérente et efficiente en la matière. L'Office fédéral de la santé publique est donc parvenu à la conclusion que, pour atteindre l'objectif stratégique, il devait être mis à disposition des cantons un instrument leur permettant d'analyser les forces, les faiblesses et le potentiel de leur politique cantonale en matière d'alcool, et le cas échéant, de définir de nouveaux objectifs et étapes à réaliser. C'est dans ce contexte qu'a été conçu le présent instrument.

Les cantons sont les principaux acteurs de la politique suisse en matière de prévention contre les problèmes liés à la consommation d'alcool. L'instrument a été développé afin de les seconder et de contribuer ainsi à atteindre les objectifs stratégiques du Programme National Alcool 2013-2016.

À qui s'adresse cet instrument ?

Cet instrument s'adresse en premier lieu aux services cantonaux responsables de la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de prévention des problèmes liés à l'alcool. L'utilisation de cet instrument ainsi que l'exploitation des résultats devraient être du ressort de ces responsables cantonaux. L'instrument offre l'opportunité d'associer au processus d'élaboration d'autres acteurs importants issus de l'administration cantonale ou extérieurs à elle, et ainsi de créer une possibilité d'échange interdisciplinaire et de mise en réseau des acteurs.

Cet instrument s'adresse aux services de l'administration cantonale, responsables du thème « alcool » qui souhaitent vérifier le bien-fondé de leurs activités et/ou élaborer ou perfectionner une stratégie cantonale.

À quelles fins cet instrument peut-il être employé ?

L'instrument aide les cantons à répondre aux questions suivantes :

- *Que faisons-nous déjà* : Quelles sont les forces et les faiblesses de la politique cantonale actuelle (situation actuelle) ?
- *Dans quel contexte travaillons-nous* : Quelles conditions cadres spécifiques à notre canton devons-nous prendre en compte pour la mise en œuvre de la politique cantonale en matière d'alcool ?
- *Que pourrions-nous faire* : Quels sont les principaux champs d'action et priorités de la politique en matière d'alcool ? Quels sont les facteurs de succès prépondérants ?
- *En quoi devrions-nous nous améliorer* : Quels objectifs pouvons-nous définir pour notre politique cantonale en matière d'alcool pour les cinq prochaines années (fixation des priorités) ?
- *Quelles sont nos prochaines étapes* : Où voyons-nous des potentiels d'action et quelles sont les prochaines étapes à engager ?

L'objectif de l'instrument est d'aider les cantons dans l'élaboration ou le développement d'une politique cantonale réussie en matière de lutte contre les problèmes liés à l'alcool.

Que peut apporter cet instrument ?

Le présent instrument se base pour l'essentiel sur une analyse classique de type forces-faiblesses-chances-risques (analyse SWOT). Il a néanmoins été enrichi d'éléments supplémentaires. Il

permet par exemple de juger du degré de priorité selon lequel les activités cantonales devraient être améliorées et les résultats peuvent être présentés dans un diagramme en toile d'araignée et sous forme de profil de polarité.

L'utilisation de cet instrument offre la possibilité d'identifier les acteurs importants de la politique alcool au regard des structures cantonales et de leurs besoins et de les intégrer de façon active (p. ex. des représentants de la police ou des domaines de la santé, de la formation ou du social ainsi que des représentants d'organisations à buts non lucratifs et les signataires de contrats de prestations).

L'instrument peut être utilisé à différentes fins :

- Il permet tout d'abord aux responsables cantonaux de procéder, dans l'esprit d'une auto-évaluation, à un inventaire et à une appréciation de la politique cantonale menée actuellement en matière de prévention des problèmes liés à l'alcool (situation actuelle). L'état des lieux ressortant de cette analyse de la situation actuelle s'appuie sur des appréciations faites par des spécialistes et l'échange nuancé des divers acteurs importants du canton. L'évaluation de la situation actuelle peut-être répétée à un moment ultérieur ; ainsi, des progrès peuvent être identifiés dans la politique cantonale en matière d'alcool.
- L'instrument peut de plus servir à l'élaboration ou au développement d'une stratégie prioritaire, d'un plan d'action et/ou d'activités spécifiques dans le domaine de la lutte contre les problèmes liés à l'alcool. Des objectifs et des priorités peuvent être définis en tenant compte des spécificités cantonales, des orientations politiques existantes et de la marge de manœuvre du canton.

L'instrument permet donc de réaliser un état des lieux systématique et une appréciation de la situation actuelle de la politique cantonale en matière d'alcool. Il peut aussi servir à indiquer une direction à la stratégie cantonale en matière d'alcool. Qui plus est, il rend possible une visualisation simple et concise des résultats sous forme d'un diagramme en toile d'araignée.

Qu'est-ce que cet instrument ne peut pas apporter ?

Cet instrument fournit une base analytique pour l'orientation des futures activités cantonales. L'éventuelle élaboration d'une stratégie prioritaire ou d'un plan d'action définissant des objectifs, mesures et responsabilités concrètes, se fait toutefois au cours d'une étape ultérieure.

En raison des différents besoins et conditions cadres des cantons, l'appréciation de la situation actuelle ne peut se faire selon des critères généraux. L'appréciation se fonde bien davantage sur l'appréciation des spécialistes et l'échange nuancé des divers acteurs cantonaux (intersubjectivité). C'est pourquoi cet instrument devrait être utilisé dans un groupe de travail dans lequel diverses disciplines et perspectives sont représentées. En raison de possibles divergences d'appréciation au plan cantonal, cet instrument n'est pas apte à déboucher sur une comparaison entre les cantons.

L'efficacité des activités cantonales ne peut pas être vérifiée à l'aide de cet instrument. C'est pourquoi il serait bon de planifier une évaluation supplémentaire de l'efficacité.

Comment cet instrument a-t-il été élaboré ?

Cet instrument a été élaboré par Interface Études politiques Recherche Conseil, en étroite collaboration avec trois cantons pilotes, Bâle-Campagne, Fribourg et Nidwald, ainsi qu'un groupe d'accompagnement dans lequel participaient l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), des représentants des cantons ainsi que des représentants du «Fachverband Sucht» et du Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA). L'instrument ainsi que son manuel d'utilisation ont été testés et perfectionnés au cours d'un processus participatif au moyen de workshops dans les trois cantons pilotes. Des produits intermédiaires ont fait l'objet de discussions avec le groupe d'accompagnement. Des représentants des cantons de Bâle-Ville et de Thurgovie ont bien voulu faire une lecture critique du manuel d'utilisation et donner leur avis sur cet instrument.

2.1 DOMAINES D'ACTION, PRIORITÉS ET FACTEURS DE SUCCÈS

Les domaines d'action sont les domaines thématiques stratégiques de la politique cantonale en matière d'alcool. Pour le présent instrument, ont été retenus les cinq domaines d'action du Programme National Alcool 2013-2016.¹ À ceux-ci est venue s'ajouter une sixième dimension «Leadership et engagement» en référence au Plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020.²

Chacun de ces six domaines d'action peut être divisé selon la littérature en une ou plusieurs *priorités s'y rattachant*. La situation actuelle des différentes priorités est différente selon que les facteurs de succès correspondants ont pu être pris en compte ou pas. *Les facteurs de succès* sont donc dans ce sens des activités concrètes du canton, déterminantes pour une politique efficace en matière de prévention des problèmes liés à l'alcool.

Les priorités et facteurs de succès retenus pour cet instrument se fondent sur diverses bases scientifiques provenant de Suisse ou d'Europe. Ils résultent aussi de l'échange avec différents acteurs en Suisse. Parmi eux, citons tout particulièrement les documents liés au Programme National Alcool 2008-2012³ et 2013-2016⁴ ainsi que le Plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool (2012-2020)⁵, déjà évoqués plus haut. Le résumé de Babor et al.⁶ illustre l'état des connaissances sur les mesures politiques qui sont efficaces en matière de problèmes liés à l'alcool. Le rapport de recherche de l'Alcohol Public Health Research Alliance (AMPHORA)⁷ contient également des bases scientifiques précieuses, de même que les résultats les plus récents de la recherche sur l'alcoolisme. Les études de Sager/Vatter⁸ ainsi que Sager/Schläpfer⁹ fournissent des indications sur les

¹ Office fédéral de la santé publique 2012.

² World Health Organisation Regional Office for Europe 2012.

³ Office fédéral de la santé publique 2008.

⁴ Office fédéral de la santé publique 2012.

⁵ World Health Organisation Regional Office for Europe 2012.

⁶ Sucht Info Suisse 2006.

⁷ Anderson, P et al. 2012.

⁸ Sager/Vatter 2000.

⁹ Sager/Schläpfer 2004.

spécificités structurelles des cantons dans la politique en matière d'alcool. Vous trouverez en annexe A2.1 la liste des documents utilisés. Lors de la journée PAC en 2012 (Plateforme d'échanges de tous les cantons sur les Plans d'action cantonaux) et au cours de l'élaboration de l'instrument avec les trois cantons pilotes et le groupe d'accompagnement, les priorités et les facteurs de succès ont été discutés, perfectionnés et concrétisés. Pour chaque priorité, un facteur de succès optionnel supplémentaire peut être ajouté. Cela laisse la possibilité aux cantons de compléter l'instrument avec des facteurs de succès spécifiques ou qu'ils jugent importants pour eux, sans qu'ils aient été retenus à la conception de l'instrument. Les facteurs de succès supplémentaires sont pris en compte dans les graphiques au même titre que les facteurs de succès proposés initialement.

Le tableau suivant D 2.1 donne un aperçu des domaines d'action, des priorités qui s'y rattachent et des facteurs de succès choisis pour ce manuel.

D 2.1: Domaines d'action, priorités s'y rattachant et facteurs de succès

Domaines d'action	Priorités	Facteurs de succès (resp. activités)
Domaine d'action 1:** Leadership et engagement	Travaux en vue d'un mandat politique	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de groupes d'intérêt pour les questions liées à la politique en matière d'alcool - Travaux préliminaires en vue d'un mandat politique - Profiter des chances offertes par la politique
	Élaboration des bases stratégiques et évaluation des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Bases stratégiques - Données permettant de juger des besoins d'action - Intégration des acteurs principaux - Évaluation des activités menées jusqu'à présent
	Coordination des activités des acteurs principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration interne à l'administration - Collaboration entre le canton et les communes - Collaboration entre l'administration et d'autres interlocuteurs
Domaine d'action 2:* Protection sanitaire et détection précoce	Repérage et intervention précoces dans divers contextes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures pour la détection et l'intervention précoces - Mesures de sensibilisation et de formation des multiplicateurs

Domaines d'action	Priorités	Facteurs de succès (resp. activités)
Domaine d'action 3:* Thérapie et intégration sociale	Mise à disposition de traitements spécifiques et de consultations	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des efforts de diverses institutions - Offres de traitements adéquats - Offres de consultations adéquates
Domaine d'action 4:* Réduction individuelle et sociale des risques	Réduction des conséquences sanitaires liées à la consommation problématique d'alcool	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de prévention en matière de consommation problématique d'alcool et de dépendance - Mesures de prévention liées à l'alcool et la violence - Mesures de prévention liées à la polyconsommation - Mesures liées à l'alcool et la sexualité - Utilisation à des fins déterminées de la dîme alcool.
	Assurer la sécurité dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> - Concept pour garantir la sécurité lors de (grandes) manifestations - Collaboration des acteurs dans l'espace public - Interdiction de l'alcool dans le périmètre des stades
	Application des dispositions en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Application des dispositions en vigueur en matière de circulation routière - Application des dispositions en vigueur en matière de protection de la jeunesse - Achats test
Domaine d'action 5:* Réglementation du marché et protection de la jeunesse	Limitation de l'accès aux produits alcooliques	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions horaires pour la vente/consommation - Limitation dans l'espace de la vente/consommation - Interdiction de remettre de l'alcool
	Limitation de la publicité pour les produits alcooliques	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la publicité dans certains lieux - Restrictions en matière de sponsoring
	Influence sur les prix des produits alcooliques	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction des offres d'appel - Article «sirop» - Impôt spécial sur le commerce

Domaines d'action	Priorités	Facteurs de succès (resp. activités)
Domaine d'action 6:* Information et sensibilisation	Sensibilisation et information du public	- Information et sensibilisation de l'opinion publique - Information et sensibilisation dans les milieux concernés - Communication avec les médias

Légende: * = Domaine d'action du PNA 2013-2016; ** = Domaine d'action tiré du Plan européen d'action visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020.

2.2 ANALYSE SWOT ET MATRICE SWOT

L'analyse SWOT est un instrument très répandu dans le management stratégique. Elle est également appelée «analyse de la situation» ou «analyse du potentiel». L'analyse SWOT comprend trois parties: 1) une analyse des forces et des faiblesses, 2) une analyse des chances et des risques ainsi que 3) la comparaison et la combinaison des quatre facteurs dans une matrice SWOT afin d'en tirer des conclusions stratégiques.¹⁰

2.3 FORCES ET FAIBLESSES

Les forces et les faiblesses sont des facteurs qui peuvent directement être influencés par le canton. Par l'analyse des forces et des faiblesses, il s'agit de recenser les activités (ou facteurs de succès) actuellement menées dans le canton en matière de politique de lutte contre les problèmes liés à l'alcool à l'aide d'une liste prédéfinie et d'en faire l'évaluation. La liste des activités comprend par exemple la collaboration entre divers acteurs, la mise à disposition d'offres de traitements et de consultations adéquates ou la restriction de l'accès aux produits alcooliques (voir à ce sujet le tableau D 2.1 ci-dessus).

2.4 CHANCES ET RISQUES (CONDITIONS CADRES)

Les chances et les risques sont des facteurs contextuels dont l'aménagement n'est pas directement du ressort du canton. En font partie les conditions cadres au plan social, politique et économique, comme par exemple les us et coutumes liés à la consommation d'alcool spécifiques au canton ou le soutien aux recommandations et avis transmis par le domaine de la prévention au sein du gouvernement et du parlement. Les chances et les risques peuvent favoriser ou gêner la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de lutte contre les problèmes liés à

¹⁰ Voir par exemple Smon H. et von der Gathen A. 2002.

l'alcool. Pour cet instrument, il a été procédé à une identification et une sélection de conditions cadres (voir tableau D 2.2). Celles-ci peuvent être évaluées et définies comme chances ou comme risques pour la politique cantonale en matière d'alcool.

D 2.2: Chances et risques

Niveau	Conditions cadres
Niveau sanitaire	Consommation d'alcool par personne dans le canton (volume et fréquence)
Niveau social	Urbanité, c'est à dire la diffusion du style de vie urbain et de l'infrastructure citadine (vie nocturne, société ouverte 24h sur 24, etc.)
	Acceptation des mesures de politique en matière d'alcool dans la population (p. ex influencée par les us et coutumes spécifiques au canton)
	Fonction de centre et problématique du retour tardif chez soi (p. ex. lié à l'usage des bus et trains de nuit ou de l'alcool au volant)
	Des situations singulières (ou inhabituelles) documentées par les statistiques concernant la consommation d'alcool et les dommages qu'elles engendrent dans le canton (p. ex. hospitalisations de jeunes en état d'ébriété)
Niveau économique	Importance économique de la restauration
	Importance économique de la production d'alcool
	Coûts qui résultent pour le canton d'une consommation d'alcool problématique (p. ex. coûts en matière de sécurité, de nettoyage, dans le domaine de la santé)
Niveau politique	Dispositions légales existantes en matière de politique alcool (p. ex. protection de la jeunesse, interdiction de publicité)
	Soutien du parlement aux recommandations et avis émis par la prévention
	Soutien du gouvernement aux recommandations et avis émis par la prévention
	Soutien au sein de l'administration des recommandations et avis émis par la prévention
	Ressources à disposition au plan financier et en termes de personnel pour la politique en matière d'alcool
	Présence d'oppositions (restauration, associations, syndicats) dans l'opinion publique et la politique
	Engagement de communes pilotes (par exemple les grandes communes avec une autonomie étendue) pour la politique en matière d'alcool

	Engagement des communes pour la politique en matière d'alcool de façon générale
--	---

2.5 DIAGRAMME EN TOILE D'ARAIGNÉE

Un diagramme en toile d'araignée montre les résultats de l'analyse sous forme graphique. Dans cet instrument, les valeurs pour chaque priorité sont représentées à l'aide de 12 axes. Pour chaque priorité, une valeur est attribuée pour décrire la situation actuelle (très bonne à très mauvaise) et une autre pour le degré de priorité de l'amélioration à apporter (forte, moyenne, faible priorité).

2.6 PROFIL DE POLARITE

Le profil de polarité offre une alternative pour représenter les valeurs des douze domaines d'action prioritaires. Le long d'un axe horizontal allant de « très mauvais » à « très bien », chaque domaine d'action prioritaire est représenté selon la valeur dans sa situation actuelle et selon le degré de priorité qui lui a été attribué.

Ce chapitre décrit chacune des étapes d'utilisation de cet instrument. Ce descriptif se réfère au document Excel intitulé «Instrument - Facteurs de succès de la politique en matière d'alcool». Ce document Excel comprend *huit tableaux*. Les tableaux sont conçus afin de pouvoir aussi être remplis dans la version imprimée du document. Pour pouvoir bénéficier de toutes les fonctions de l'instrument, nous recommandons d'utiliser la version électronique et, si possible, de remplir tous les champs de la façon la plus complète possible.¹¹

Précision : Les partenaires de l'Office fédéral de la santé publique chargés de la mise en œuvre, le «Fachverband Sucht» ainsi que le GREA, se tiennent à disposition avec l'OFSP pour aider les cantons intéressés dans l'emploi de cet instrument, p. ex. en animant des réunions de groupes ou en répondant à d'éventuelles questions. Les cantons peuvent profiter de cette offre gratuitement. Toutes les adresses de contact se trouvent dans l'annexe A3.

3.1 PREMIÈRE ÉTAPE: PRÉPARATIFS

Les étapes suivantes se réfèrent au tableau 1 « Préparation ».

1. Convoquer un groupe de travail

Il est important de déterminer au tout début qui est responsable de l'utilisation de l'instrument. La personne (ou les personnes), qui prennent la responsabilité du projet, doivent:

- définir les objectifs liés à l'utilisation de cet instrument,
- créer un groupe de travail,
- faire un compte-rendu des résultats des réunions du groupe de travail et
- assurer le suivi et la concrétisation des résultats.

¹¹ Cet instrument a été élaboré au moyen d'Excel. Pour qu'il fonctionne au mieux, il est nécessaire d'activer les macros. Celles-ci sont normalement déjà activées et l'utilisation de l'instrument ne devrait pas demander d'adaptations spécifiques. Si une alerte de sécurité apparaît néanmoins, veuillez choisir l'option «activer le contenu». Si les macros sont désactivées de façon standard, il est également possible de les activer par l'onglet «développeur». Ici, il faut cliquer sur «sécurité des macros» dans le groupe code. Ensuite, dans la catégorie «paramètres des macros», l'option «activer toutes les macros» doit être choisie. Si l'onglet «développeur» n'apparaît pas, il faut d'abord cliquer sur «options» dans l'onglet Fichier et ensuite sur «Personnaliser le ruban», puis activer la case à cocher «Développeur».

Un groupe de travail devrait être ensuite constitué pour la mise en œuvre de l'instrument «facteurs de succès». La taille et la composition de ce groupe de travail peut varier selon les besoins et l'état de la politique en matière d'alcool des cantons. En général le groupe de travail se compose de quatre à sept représentants des principaux services cantonaux qui sont confrontés dans leur travail à la thématique de la consommation problématique d'alcool et de ses conséquences (p. ex. santé, formation, domaine social, sécurité) et/ou les partenaires importants du canton pour la mise en œuvre (p. ex. prévention des dépendances, travail social et jeunesse). Le groupe de travail ne doit pas être trop grand, afin que les travaux puissent se faire de façon ciblée et efficiente. Les expériences réalisées dans les cantons pilotes montrent que l'utilisation de l'instrument requiert des réunions d'une durée minimum d'une demi-journée, voire idéalement de deux demi-journées.

2. Identifier les parties prenantes

Il s'agit ici d'obtenir une vue d'ensemble de toutes les institutions internes ou externes à l'administration, des organisations et services qui participent à la politique cantonale en matière d'alcool ou qui sont concernés par elle. Le groupe peut par exemple se composer de décideurs, de groupements d'intérêts, de partenaires chargés de l'exécution et de responsables de projets dans le canton. Les actrices et acteurs des niveaux communal et national peuvent également être pertinents pour cette liste, dans la mesure où ils mettent en œuvre des activités spécifiques, directement liées au canton, ou s'ils sont concernés par l'exécution de ces dernières. L'objectif est d'identifier le plus tôt possibles les rôles, intérêts, besoins et compétences de ces parties prenantes (stakeholders) et de les prendre en compte dans le processus ultérieur, éventuellement même de les intégrer si besoin est.

Il sera ensuite précisé lesquels parmi les acteurs identifiés devraient être activement intégrés à l'élaboration ou au développement d'une éventuelle stratégie ultérieure ou d'un plan d'action. Il peut s'agir ici des mêmes personnes que celles qui sont déjà représentées dans le groupe de travail pour l'instrument facteurs de succès mais il est aussi possible d'élargir le groupe à quelques personnes importantes supplémentaires. Il est même possible qu'il existe déjà dans le canton des organes (groupes d'accompagnement, commissions etc.), qui s'occupent des questions liées à la politique en matière d'alcool et de les associer à un éventuel processus de développement.

3. Aperçu des documents

La phase de préparation permet enfin de réunir tous les documents et éléments importants, susceptibles d'apporter des éclaircissements sur la politique cantonale en matière d'alcool et ses conditions cadres dans le canton. Les stratégies existantes, les sources de données, les évaluations et autres documents peuvent être une base à l'évaluation des forces et des faiblesses, mais aussi des chances et des risques dans le canton.

3.2 DEUXIÈME ÉTAPE: ANALYSE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

Cette étape de travail se réfère au tableau 2 «Analyse forces-faiblesses». Les activités (ou facteurs de succès) menées actuellement et ayant un lien avec la politique cantonale en matière d'alcool seront recensées et évaluées de façon systématique. Les activités sont affectées aux domaines d'action et aux domaines d'action prioritaire (voir l'aperçu présenté dans le tableau D 2.1). Quatre étapes intermédiaires sont prévues par activité. Dans la feuille Excel, cela signifie que, pour chaque ligne (activité), les colonnes sont remplies de gauche à droite. Vous trouverez ci-après les explications pour chacune des colonnes.

1. État des lieux

Il sera tout d'abord recensé si l'activité existe déjà dans le canton, si elle est prévue ou en développement. Vous pouvez pour ce faire choisir dans la liste déroulante les réponses correspondantes et, si vous le souhaitez, apporter des précisions concernant les activités existantes dans le champ «Veuillez expliquer vos appréciations». Cette étape a pour objectif de faire un *inventaire* des facteurs de succès déjà existants dans le canton en matière de politique contre les problèmes liés à l'alcool.

2. Appréciation de la situation actuelle

Une seconde étape permettra d'évaluer la situation actuelle. Concrètement, il s'agira pour le groupe de travail de juger dans quelle mesure chacune des activités est déjà bien marquée dans le canton, ou respectivement mise en œuvre de façon satisfaisante. L'appréciation standardisée se fait en choisissant parmi cinq catégories, à choisir dans la liste déroulante.

Précision: L'évaluation de la situation actuelle et le choix des priorités qui en découle est un jugement subjectif des spécialistes participant au processus. Le processus d'élaboration collectif permet de corriger les différences entre les diverses

appréciations et donc de déboucher sur une expertise intersubjective et compétente, qui s'avère assez proche d'une description objective de la situation. Pour aider le groupe de travail dans l'appréciation de la situation actuelle, des «aides à l'appréciation» ont été formulées. Ces aides à l'appréciation se trouvent dans l'annexe A1.

3. Fixation des priorités

Il faut déterminer enfin, avec quel degré de priorité chacune des activités devra être améliorée dans les cinq années à venir. L'appréciation se fait en choisissant parmi trois catégories (priorité forte, moyenne, faible), à choisir dans la liste déroulante. Pour ce faire, il faut prendre en considération les données actuelles, les conditions cadres et les points centraux au plan politique, afin d'obtenir une *estimation réaliste* de ce qui peut être atteint au cours des cinq années qui suivent. L'objectif de cette étape est d'identifier quels sont les domaines d'action prioritaires dans le canton.

4. Justification

Cette justification sert premièrement à décrire les activités actuelles du canton. Elle permet de consigner les réflexions et appréciations des spécialistes dans l'évaluation de la situation actuelle et la détermination des priorités. Sachant que les constellations de personnes et les marges de manœuvre (politiques) sont changeantes, il est important que la justification choisie soit assortie d'explications détaillées, pouvant être compréhensibles plus tard. C'est pourquoi, lors de l'utilisation de cet instrument, il est essentiel d'accorder de l'importance à ce domaine.

3.3 TROISIÈME ÉTAPE: ANALYSE DES CHANCES ET DES RISQUES

La troisième étape de travail se réfère au tableau 3 «Analyse chances-risques». A ce niveau, il s'agit de juger les facteurs externes, qui pourraient être favorables (chances) à la mise en œuvre d'une politique cantonale en matière d'alcool, ou défavorables (risques). Lors de l'identification des chances et des risques, la première étape consiste à caractériser les diverses conditions cadres dans le canton. En se basant sur cette description, on peut dans une seconde étape, juger si ce facteur représente une condition cadre favorable ou défavorable pour la politique cantonale en matière d'alcool. Il peut aussi arriver que le facteur soit insignifiant ou neutre pour le canton. Le menu déroulant permet de choisir parmi les réponses proposées, celles qui correspondent le mieux.

3.4 QUATRIÈME ÉTAPE: VISUALISATION DES RÉSULTATS

Une fois la situation actuelle (forces/faiblesses) et les conditions cadres (chances/risques) analysées et évaluées dans le canton, plusieurs façons de *visualiser les résultats* sont alors à disposition. Ces visualisations peuvent servir à élaborer une autre stratégie si nécessaire, en complément de l'analyse réalisée jusqu'alors. Le contenu des tableaux 4 à 7 est expliqué ci-après.

Tableau 4 «Aperçu SWOT»

Le tableau 4 présente les forces et les faiblesses du canton ainsi que les chances et les risques pour la politique cantonale alcool regroupées dans un aperçu général.¹² Les facteurs qui s'avèrent pertinents pour le canton peuvent être sélectionnés à l'aide des cases à cocher. L'aperçu SWOT peut aider à tirer des conclusions stratégiques de l'état des lieux. Il est là pour inciter à identifier les domaines prioritaires d'action et à définir les objectifs de la politique cantonale en matière d'alcool pour les cinq prochaines années. Le groupe de travail peut par exemple se poser les questions suivantes :

- Quelles sont les principales forces ? Comment pouvons-nous consolider ces points forts ?
- Quelles sont les principales faiblesses ? Comment pouvons-nous réduire ces faiblesses à l'avenir? Où se trouve le principal besoin d'amélioration ?
- Comment pouvons-nous tirer le meilleur parti des conditions cadres favorables (chances) ?
- Comment pouvons-nous éviter les conditions cadres défavorables (risques) ou en réduire l'influence au minimum ?
- Quelle urgence ressort-il de l'état des lieux actuel ?

¹² Les définitions suivantes ont été utilisées pour l'élaboration de l'aperçu SWOT:

Les forces du canton sont les activités qui, dans la situation actuelle, ont été évaluées «très bien», «plutôt bien» et «suffisant» (Tableau 2).

Les faiblesses du canton sont les activités qui, dans la situation actuelle, ont été évaluées avec les qualificatifs de «plutôt mauvais» et «très mauvais» (Tableau 2).

Les chances pour le canton sont les conditions cadres qui ont reçu l'appréciation «plutôt une chance» (Tableau 3).

Les risques pour le canton sont les conditions cadres qui ont reçu l'appréciation «plutôt un risque» (Tableau 3).

Les activités jugées «insignifiantes» (Tableau 2) ainsi que les conditions cadres elles aussi jugées «insignifiantes» (Tableau 3) n'apparaissent plus dans ce tableau.

Tableau 5 «Matrice SWOT»

Le tableau 5 offre la base d'une analyse SWOT élargie. Celle-ci peut être utilisée, en cas de besoin, pour orienter stratégiquement les objectifs et les activités de la politique en matière d'alcool. Les forces, faiblesses, chances et risques établis comme prioritaires dans le tableau 4 déjà existant sont représentés dans cette matrice. Des intersections résultant de la combinaison des activités (forces, faiblesses) et des conditions cadres (chances, risques) permettent d'élaborer diverses options stratégiques:

- *Stratégie forces-chances* : ce choix de stratégie permet d'exploiter au mieux ses propres forces ainsi que les conditions cadres. Une forte acceptation des revendications de la politique en matière d'alcool au sein de la population pourrait par exemple être utilisée pour imposer des dispositions légales de limitation de la vente d'alcool dans le temps, allant au-delà du minimum légal.
- *Stratégie forces-risques* : avec cette option stratégique, les forces appropriées sont utilisées pour désamorcer ou équilibrer des conditions cadres ou des développements défavorables dans le canton. Ainsi le risque posé par exemple par certaines coutumes et fêtes largement ancrées dans le canton et généralement accompagnées d'une forte consommation d'alcool peut être amorti par une bonne collaboration entre les acteurs dans l'espace public.
- *Stratégie faiblesses-chances* : cette option stratégique sert avant tout à utiliser les chances et les tendances positives tout en réduisant par-là même les faiblesses. Une meilleure collaboration entre les cantons et les grandes communes pourrait par exemple aboutir à encourager encore davantage l'engagement déjà existant des communes pilotes en matière de politique alcool, voire même à encourager la participation active des plus petites communes.
- *Stratégie faiblesses-risques* : cette option stratégique identifie les risques et les développements défavorables auxquels est exposé le canton, notamment en raison de ses propres faiblesses. La réduction de ces faiblesses devrait minimiser les risques qui lui sont liés. Ceci pourrait par exemple signifier qu'il faudrait en priorité améliorer une sensibilisation et une information insuffisantes, pour réduire dans le canton le nombre élevé d'hospitalisations de jeunes adultes liées à la consommation d'alcool. Les options stratégiques peuvent être inscrites dans les champs gris foncé pour les quatre combinaisons.

Vous trouverez d'autres indications sur l'utilisation des résultats de l'analyse SWOT pour élaborer une stratégie dans la bibliographie en annexe A2.2.

Tableau 6 «Diagramme en toile d'araignée évaluation détaillée»

Dans le diagramme en toile d'araignée évaluation détaillée (Tableau 6), la situation actuelle du canton (surface bleue) ainsi que la fixation des priorités effectuée (ligne verte) sont représentées par domaine d'action prioritaire *en fonction des réponses apportées pour chacune des activités* dans le tableau 2. Les deux valeurs peuvent être considérées séparément ou confrontées l'une à l'autre. Ainsi le diagramme en toile d'araignée peut clarifier où se trouve la politique cantonale en matière d'alcool à l'heure actuelle et quels sont les domaines d'action prioritaires dans lesquels elle est particulièrement active ou au contraire peu active. De plus, il peut montrer dans quels domaines les responsables ont localisé le plus grand potentiel d'amélioration. L'instrument peut servir de base de discussions pour apprécier les activités actuelles ainsi que développer une éventuelle stratégie ou un plan d'action.¹³

Tableau 7 «Diagramme en toile d'araignée évaluation globale»

Dans le diagramme en toile d'araignée évaluation globale (Tableau 7), la situation actuelle du canton (surface bleue) ainsi que la fixation des priorités (ligne verte) sont représentées par domaine d'action prioritaire *en fonction de l'appréciation générale exprimée* dans le tableau 2. Contrairement au diagramme en toile d'araignée évaluation détaillée, ce diagramme ne se base donc pas sur l'appréciation de chacune des activités et de leur valeur moyenne mais sur l'appréciation générale. Ceci accroît la lisibilité du diagramme et permet aussi de voir comment est perçue globalement la politique cantonale en matière d'alcool et dans quels domaines d'action les responsables distinguent des besoins d'action urgents.

¹³ La situation actuelle est représentée par la surface bleue. Une valeur moyenne est calculée pour chacun des douze domaines d'action prioritaire. Ces valeurs moyennes se composent des appréciations exprimées dans le tableau 2. Les appréciations sont les suivantes: très mauvais = 1, plutôt mauvais = 2, suffisant = 3, plutôt bien = 4, très bien = 5. Les activités jugées comme «insignifiantes» dans le tableau 2 ne sont pas prises en compte dans le calcul de la valeur moyenne.

La fixation des priorités est représentée par la ligne verte. Elle montre, pour chaque domaine d'action prioritaire, la priorité que lui attribue le groupe de travail : forte, moyenne ou faible priorité. Les valeurs sont calculées de la façon suivante: forte priorité: valeur de la situation actuelle + 2 points, priorité moyenne : valeur de la priorité de la situation actuelle + 1 point, faible priorité: valeur de la situation actuelle + 0 point. La valeur maximale de 5 points ne peut pas être dépassée.

L'aperçu de toutes les valeurs prises en compte dans le diagramme en toile d'araignée se trouve à la fin, dans le tableau 9 «Valeurs».

Tableau 8 «Profil de polarité »

De façon analogue au diagramme en toile d'araignée, le profil de polarité se base sur les valeurs moyennes calculées *en fonction des réponses apportées pour chacune des activités* dans le tableau 2. Les valeurs représentant la situation actuelle du canton sont reliées par une ligne bleue. La ligne verte représente le niveau de priorité accordé aux domaines prioritaires. L'écart entre la ligne bleue (situation actuelle) et la ligne verte (fixation des priorités) montre le potentiel d'amélioration pour chaque domaine prioritaire.

ANNEXES

A1 AIDES À L'APPRÉCIATION

Pour apprécier les forces et les faiblesses dans le canton, des aides à l'évaluation ont été établies. Celles-ci peuvent aider le groupe de travail à déterminer si la situation actuelle dans le canton tient compte totalement, partiellement ou pas du tout du facteur. Les aides à l'appréciation proposent des suggestions pour l'évaluation, elles ont été élaborées en impliquant divers spécialistes. Elles ne prétendent toutefois pas représenter une liste exhaustive des critères d'appréciation objectifs.

DOMAINE D'ACTION 1: LEADERSHIP ET ENGAGEMENT

«Les améliorations substantielles réalisables par la mise en œuvre d'une politique efficace en matière d'alcool ne sont possibles que par l'exercice d'un leadership adéquat de la part du gouvernement national et des autorités locales. Il faut assurer l'entière conscientisation et l'engagement total de l'ensemble des secteurs et niveaux de la société qui, grâce à une action soutenue et cohérente réduisant l'usage nocif de l'alcool, pourront en glaner les bienfaits».¹⁴

DA 1: Travaux en vue d'un mandat politique

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Existe-t-il un réseau de groupes d'intérêt stable, qui représentent les préoccupations de la politique en matière d'alcool ?	«Très bien» pourrait signifier : Le canton dispose d'un grand nombre d'institutions publiques et privées bien ancrées qui s'engagent depuis des années dans la politique en matière d'alcool.
Y-a-t-il des travaux préliminaires en vue d'un mandat politique ?	«Très bien» pourrait signifier : Les travaux préliminaires en faveur d'un mandat politique pour la mise en œuvre de la politique cantonale en matière d'alcool (p. ex. arrêté du gouvernement cantonal ou ancrage de la thématique dans le programme de la législature) comprennent les points suivants: - Investissements pour mettre à disposition des sources de données et identifier

¹⁴ World Health Organization Regional Office for Europe (2012), p.7.

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
	<p>des exemples de bonnes pratiques en matière de mesures politiques efficaces dans le domaine de l'alcool.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacts d'acteurs importants de la prévention en matière d'alcool avec des hommes et femmes politiques engagé-e-s et ouvert-e-s. - Les instruments parlementaires (postulats, motions, interpellations etc.) sont utilisés activement pour thématiser les préoccupations en la matière.
Les opportunités offertes dans les débats publics et par les médias sont-elles reprises politiquement ?	<p>«Très bien» pourrait signifier :</p> <p>Les acteurs de la prévention au sein mais aussi en dehors de l'administration parviennent à profiter des événements et données comme la publication de chiffres actuels sur les conséquences négatives de la consommation d'alcool pour informer le public de façon ciblée, communiquer avec les médias, réaliser des campagnes déclenchées par un événement ou faire du lobbying, et inciter ainsi à agir et à faire figurer la prévention de des problèmes liés à l'alcool à l'agenda politique.</p>

DA 2: Élaboration de bases stratégiques et évaluation des activités

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Existe-t-il des bases stratégiques pour la politique en matière d'alcool ?	<p>«Très bien» pourrait signifier :</p> <p>Il existe une stratégie cantonale (ou un concept, plan d'action ou programme). En partant d'une analyse de la situation, elle définit les priorités à moyen et long termes de la politique cantonale en matière d'alcool pour parvenir à ses objectifs. La stratégie utilise des bases solides, elle est réaliste et son efficacité est facilement vérifiable. Il est fait référence au Programme National Alcool.</p>
Y-a-t-il des données permettant de juger des besoins d'action ?	<p>«Très bien» pourrait signifier :</p> <p>Les sources de données sur la consommation d'alcool et ses conséquences sont dépouillées et interprétées pour la population cantonale. Les sources de données pertinentes sont par exemple le monitoring suisse des addictions, l'enquête suisse</p>

	sur la santé, l'étude Health Behaviour of School-aged Children (HBSC), les statistiques médicales des hôpitaux, le monitoring d'aide aux personnes dépendantes act-info, les statistiques de la Régie fédérale des alcools etc. Les résultats sont publiés et servent à orienter la politique cantonale en matière d'alcool. La collecte des données manquantes est encouragée.
Les acteurs principaux ont-ils été intégrés à l'élaboration de la stratégie ou aux projets en cours ?	«Très bien» pourrait signifier : Les principaux acteurs du public et du privé ont été identifiés dans une analyse des parties prenantes et ont été intégrés de façon active et formelle à l'élaboration de la stratégie cantonale ou des projets en cours (p. ex. sous forme d'un groupe d'accompagnement)
Les activités menées jusqu'à présent ont-elles été évaluées ?	«Très bien» pourrait signifier : Des informations collectées scientifiquement sur la mise en œuvre et les effets des mesures en matière de politique de lutte contre les problèmes liés à l'alcool menées jusqu'à présent et des activités en la matière sont disponibles sous forme écrite.

DA 3: Coordination des activités des acteurs principaux

Facteur de succès	Aide à l'évaluation
Existe-t-il une collaboration entre les divers services administratifs ?	«Très bien» pourrait signifier : Les acteurs importants au sein de l'administration des secteurs de la santé, du social, de la sécurité, de la formation, du sport et de l'économie ont été identifiés, et ils se retrouvent régulièrement pour échanger et pour assurer une coordination. La mise en œuvre des activités importantes se fait de façon coordonnée.
Existe-t-il une collaboration entre le canton et les communes ?	«Très bien» pourrait signifier : La politique des communes en matière d'alcool, tout comme celle des grands centres urbains et des petites communes, est connue. Un dialogue régulier a lieu avec les représentants des grandes communes ou l'association des communes. La mise en œuvre des activités importantes se fait de façon coordonnée.

Existe-t-il une collaboration entre l'administration et d'autres interlocuteurs externes à l'administration ?	«Très bien» pourrait signifier : Les interlocuteurs externes à l'administration sont connus et des rencontres d'échange et de coordination ont lieu régulièrement. Celles-ci comprennent les échanges avec les représentants des organisations à but non lucratif, les signataires d'un contrat de prestation, les réseaux inter-cantonaux ou les partenaires nationaux. La mise en œuvre des activités importantes se fait de façon coordonnée.
---	--

DOMAINE D'ACTION 2: PROTECTION SANITAIRE ET DÉTECTION PRÉCOCE

«Le dépistage précoce de situations à risque liées à l'alcool est encouragé dans les entreprises, les formations professionnelles et un certain nombre d'autres domaines. Une attention particulière est portée à cet égard aux personnes extérieures aux milieux de la formation.»¹⁵

DA 4: Repérage et intervention précoces dans divers contextes sociaux

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Des mesures de dépistage et d'intervention précoces sont-elles mises en œuvre auprès de divers groupes-cibles (enfants/adolescents, adultes, personnes âgées, migrants, etc.) ?	«Très bien» pourrait signifier : Des mesures de dépistage et d'intervention précoces sont encouragées et mises en œuvre dans divers contextes (entreprises, écoles, communes etc.). Les mesures de dépistage et d'intervention précoces visent à reconnaître à temps les risques liés à une consommation problématique d'alcool et à les désamorcer. Les mesures s'adressent à différents groupes-cibles. Elles sont mises en œuvre par stratégie, leur application et leur efficacité sont documentées de façon détaillée.
Des mesures de sensibilisation et de formation des multiplicateurs pour les questions de dépistage et d'intervention précoces sont-elles mises en œuvre ?	«Très bien» pourrait signifier : Il existe une sensibilisation clairement structurée. De plus des projets de formation de multiplicateurs dans le domaine de la détection précoce des risques et des compétences relationnelles en cas de crises et de difficultés sont mises en

¹⁵ Office fédéral de la santé publique 2012, p. 11.

	œuvre. Il existe diverses offres de formation pour adultes, etc.
--	--

DOMAINE D'ACTION 3: THÉRAPIE ET INTÉGRATION SOCIALE

« Ce domaine d'action se concentre sur les personnes alcoolo-dépendantes et leurs proches, qui ont besoin d'un traitement et d'un soutien appropriés. L'entraide et le suivi sont renforcés à leur égard ».¹⁶

DA 5: Mise à disposition de traitements spécifiques et de consultations

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Les offres des diverses institutions thérapeutiques et de conseil sont-elles bien coordonnées ?	«Très bien» pourrait signifier : Des rencontres d'échange et de coordination ont régulièrement lieu entre les divers acteurs concernés. La coordination fait en sorte que les offres existantes soient bien adaptées les unes aux autres et que les synergies dans le canton et même au-delà du canton soient exploitées. La collaboration entre les divers acteurs est définie dans des modèles de coopération.
Des offres de traitements adéquats sont-elles proposées à divers groupes-cibles (enfants et adolescents, adultes, personnes âgées, migrants etc.) ?	«Très bien» pourrait signifier : Il existe suffisamment d'offres thérapeutiques à disposition des personnes ayant un problème lié à l'alcool. L'offre est conçue de façon diversifiée (p. ex. offres médico-thérapeutiques, offres accessibles, interventions brèves, entraide), spécifique à chaque groupe-cible et conforme aux besoins. Les offres bénéficient d'une grande notoriété.
Des offres de consultations adéquates sont-elles proposées à divers groupes-cibles (enfants et adolescents, adultes, personnes âgées, migrants etc.) ?	«Très bien» pourrait signifier : Il existe suffisamment d'offres de conseil à disposition des personnes ayant un problème lié à l'alcool et de leurs proches. Les offres sont conçues de façon adaptée aux groupes-cibles et conforme aux besoins, elles sont accessibles de façon analogue à tous les groupes-cibles. Les offres bénéficient d'une grande notoriété.

¹⁶ Office fédéral de la santé publique 2012, p. 11.

DOMAINE D'ACTION 4: RÉDUCTION INDIVIDUELLE ET SOCIALE DES RISQUES

«Les effets nocifs de la consommation d'alcool (accidents, propension accrue à la violence, etc.) doivent être réduits au maximum. Des concepts de protection de la jeunesse lors des manifestations de grande envergure et des aides ciblées pour les enfants et les jeunes dont les familles sont touchées par l'alcool sont les activités principales de ce domaine d'action».¹⁷

DA 6: Réduction des conséquences sanitaires liées à la consommation problématique d'alcool

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Des mesures adéquates de prévention contre l'abus d'alcool et la dépendance sont-elles mises en œuvres auprès de divers groupes-cibles (jeunes, adultes, personnes âgées, migrants etc.) ?	« Très bien » pourrait signifier : Des mesures de prévention dont la pertinence est reconnue sont encouragées et mises en œuvres dans divers contextes (entreprises, écoles, communes, loisirs, etc.). Les mesures sont adaptées aux groupes-cibles et aux différents contextes. Leur mise en œuvre et leurs effets sont documentés.
Des mesures de prévention liées à l'alcool et la violence sont-elles mises en œuvre ?	« Très bien » pourrait signifier : Des mesures de prévention dont la pertinence est reconnue sont encouragées et mises en œuvres dans divers contextes (entreprises, écoles, communes, loisirs, etc.). Il existe des concepts pour la prévention de la violence domestique et la violence dans l'espace public (y compris littering, vandalisme, etc.). Les mesures sont adaptées aux groupes-cibles et aux différents contextes. La mise en œuvre des mesures et leurs effets sont documentés.
Des mesures de prévention liées à la polyconsommation (alcool et drogues) sont-elles mises en œuvre ?	« Très bien » pourrait signifier : Des mesures de prévention dont la pertinence est reconnue sont encouragées et mises en œuvres dans divers contextes (entreprises, écoles, communes, loisirs, etc.). Les mesures sont adaptées aux

¹⁷ Office fédéral de la santé publique 2012, p. 11.

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
	groupes-cibles et aux différents contextes. La mise en œuvre des mesures et leurs effets sont documentés.
Des mesures liées à l'alcool et la sexualité sont-elles mises en œuvre ?	«Très bien» pourrait signifier : Des mesures de prévention dont la pertinence est reconnue sont encouragées et mises en œuvres dans divers contextes (entreprises, écoles, communes, loisirs, etc.). Les mesures sont adaptées aux groupes-cibles et aux différents contextes. La mise en œuvre des mesures et leurs effets sont documentés.
Les recettes de la dîme alcool sont-elles utilisées à des fins déterminées et de façon efficace ?	«Très bien» pourrait signifier : La répartition de la dîme alcool suit étroitement les directives nationales. Leur utilisation à des fins déterminées est renforcée par des directives cantonales et n'est pas détournée. La répartition se fait en accord avec les services compétents en la matière et non pas uniquement par des directions étrangères au domaine. Les sommes réparties vont essentiellement à la prévention primaire et secondaire.

DA 7: Assurer la sécurité dans l'espace public

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Des concepts pour garantir la sécurité lors de (grandes) manifestations comportant des mesures spécifiques aux questions liées à l'alcool se sont-ils imposés ?	«Très bien» pourrait signifier : Des concepts de sécurité comprennent des mesures spécifiques pour les questions liées à l'alcool (p. ex. remise de matériel d'identification, formation continue du personnel de vente, contrôles). Ces mesures sont mises en œuvre et il existe une documentation sur leurs effets.
Les acteurs qui sont en contact dans l'espace public avec la thématique alcool et ses conséquences travaillent-ils conjointement à garantir la sécurité dans l'espace public ?	«Très bien» pourrait signifier : Il y a régulièrement des rencontres d'échange et de coordination des acteurs publics et privés ayant des contacts avec la thématique alcool et ses conséquences dans l'espace public: p. ex. responsables de la sécurité, police, médiateurs et forces d'intervention pour désamorcer les conflits (services de prévention de la vio-

	lence), organisateurs, services de protection de la jeunesse, services de prévention, travail social dans le domaine de la jeunesse, des écoles et du social. Il existe des projets et des concepts communs.
L'alcool est-il interdit dans les stades et aux alentours des centres de sport (rayon), lors de rencontres sportives à (hauts) risques (football et hockey sur glace) ?	«Très bien» pourrait signifier : Il existe une interdiction de l'alcool dans les stades et dans leurs environs, lors des rencontres sportives à (hauts) risques qui est systématiquement mise en œuvre. Les responsables discutent régulièrement de ses effets et, le cas échéant, des adaptations sont effectuées.

DA 8: Application des dispositions en vigueur

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Les dispositions en vigueur en matière de circulation routière sont-elles appliquées de façon systématique ?	«Très bien» pourrait signifier : Les dispositions sont appliquées et régulièrement contrôlées. Il existe une offre de soutien (sensibilisation et conseil). La mise en œuvre et les effets des mesures font l'objet d'une documentation.
Les dispositions en vigueur en matière de protection de la jeunesse sont-elles appliquées de façon systématique (p. ex. lors de manifestations sportives, de concerts, de festivals, de fêtes) ?	«Très bien» pourrait signifier : Les dispositions sont appliquées et régulièrement contrôlées. Il existe une offre de soutien (sensibilisation et conseil). La mise en œuvre et les effets des mesures font l'objet d'une documentation. Le personnel de vente et de service suit une formation en matière de protection de la jeunesse.
Fait-on des achats tests non annoncés ?	«Très bien» pourrait signifier : Des achats test non annoncés sont effectués. Les résultats de ces achats tests sont documentés.

DOMAINE D'ACTION 5: RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

«Une réglementation rigoureuse du marché soigneusement mise en œuvre vise à réduire l'ivresse ponctuelle et endiguer efficacement la consommation d'alcool des enfants et des adolescents. Le personnel de vente est formé en conséquence».¹⁸

DA 9: Limitation de l'accès aux produits alcooliques

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
La vente et/ou la consommation d'alcool sont-elles limitées dans le temps ?	«Très bien» pourrait signifier : Il existe des dispositions légales pour limiter dans le temps la vente et/ou la consommation d'alcool qui vont au-delà du minimum légal. La vente d'alcool est limitée à certains horaires de la journée. La limitation dans le temps est combinée à d'autres mesures.
La vente et/ou la consommation d'alcool sont-elles limitées dans l'espace ?	«Très bien» pourrait signifier : Il existe des dispositions légales pour limiter dans l'espace la vente et/ou la consommation d'alcool qui vont au-delà du minimum légal. La vente d'alcool est interdite dans de nombreux endroits, p. ex. aux kiosques, stations-service et distributeurs. La densité des points de vente est limitée. La consommation d'alcool est interdite dans certains endroits, p. ex. les écoles, les gares etc. La limitation dans l'espace est combinée à d'autres mesures.
Existe-t-il une interdiction de remise des produits alcooliques aux mineurs ?	«Très bien» pourrait signifier : Il est interdit de remettre de l'alcool aux mineurs. Cette interdiction est mise en œuvre et contrôlée. Les résultats des contrôles sont documentés.

DA 10: Limitation de la publicité pour les produits alcooliques

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Existe-t-il des restrictions à la publicité pour les produits alcooliques dans certains lieux ?	«Très bien» pourrait signifier : Le cadre d'interdiction va au-delà du minimum légal : p. ex. la publicité par voie d'affichage est interdite de façon générale, et pas seulement dans les espaces

¹⁸ Office fédéral de la santé publique 2012, p. 11.

	appartenant à l'État. La publicité par le biais d'affiches est interdite dans l'espace public et dans les bâtiments publics. La publicité dans les centres sportifs et les équipements scolaires et sanitaires est interdite. Les interdictions de publicité ne valent pas seulement pour les spiritueux mais aussi pour les bières et les vins.
Existe-t-il des restrictions en matière de sponsoring ?	«Très bien» pourrait signifier : Les réglementations cantonales pour le sponsoring vont au-delà du minimum fédéral : p. ex. limitations du sponsoring des manifestations sportives ou d'autres grandes manifestations. Restrictions en matière de publicité sur les maillots et les panneaux.

DA 11: Influence sur les prix des produits alcooliques

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
L'interdiction des «produits d'appel» est-elle systématiquement appliquée ?	«Très bien» pourrait signifier : Le respect de l'interdiction des «produits d'appel», qui interdit de façon générale la vente à prix réduit de bière et de vin entre 22h et 6h ainsi que la vente à prix réduit de spiritueux est régulièrement contrôlée. Si des réductions sont proposées, elles respectent les directives légales. Les contrevenants sont pénalisés et les sanctions sont assorties de formations (obligatoires).
Existe-t-il un article «sirop» ?	«Très bien» pourrait signifier : Le canton dispose d'un article «sirop». Celui-ci oblige le restaurateur à offrir au minimum trois boissons non alcoolisées meilleure marché que le produit alcoolique le moins cher à quantité égale. L'application de cet article est contrôlée. Il existe des sanctions pour ceux qui ne le respectent pas.
Existe-t-il un impôt commercial pour les boissons alcooliques ?	«Très bien» pourrait signifier : Le canton profite de sa compétence en la matière pour fixer un impôt spécial sur le commerce des boissons alcooliques.

DOMAINE D'ACTION 6: INFORMATION ET SENSIBILISATION

«La population est sensibilisée à la nécessité de maîtriser sa consommation d'alcool et de faire preuve de responsabilité. L'acceptation de mesures de prévention rigoureuses en matière d'alcool par la société, les politiques et le secteur économique est renforcée. La poursuite de la campagne de prévention autour des partenariats et du dialogue est un élément clé à cet égard».¹⁹

DA 12: Sensibilisation et information du public

Facteur de succès	Aide à l'appréciation
Des projets et/ou des campagnes d'information et de sensibilisation du public sont-elles menées ?	«Très bien» pourrait signifier : Le canton participe aux projets nationaux d'information et de sensibilisation de la population et les met en œuvre sur son territoire, ou bien réalise ses propres projets en la matière. Les projets sont basés sur des faits et conçus sur le long terme. Leur mise en œuvre et leurs effets sont documentés. Le canton affiche une attitude déterminée vis à vis de l'extérieur sur la question de l'alcool, p. ex. sous forme d'une charte.
Existe-t-il une information et une sensibilisation dans les milieux concernés tels que: écoles, associations, entreprises, communes etc. ?	«Très bien» pourrait signifier : Des projets d'information et de sensibilisation sont menés dans le canton. Ils sont orientés vers certains groupes-cibles et menés dans divers contextes. Les projets sont basés sur des faits et conçus sur le long terme. Leur mise en œuvre et leurs effets sont documentés.
Une communication avec les médias existe-t-elle ?	«Très bien» pourrait signifier : Le service cantonal responsable de la prévention en matière d'alcool entretient des échanges réguliers avec les médias. Ce contact régulier contribue au fait que les médias traitent la thématique alcool de façon nuancée.

¹⁹ Office fédéral de la santé publique 2012, p. 11.

A2 REFERENCES

A2.1 POLITIQUE EN MATIERE D'ALCOOL

- Addiction suisse (2006): L'alcool - Un bien de consommation peu ordinaire. Une synthèse du livre éponyme de Thomas Babor et autres. Lausanne.
- Anderson, P. ; Braddick, F. ; Reynolds, J. and Gual, A. (Eds.) (2012): Alcohol Policy in Europe: Evidence from AMPHORA. The AMPHORA project, disponible en ligne: http://amphoraproject.net/view.php?id_cont=45.
- Aperçu de la législation des cantons en matière d'alcool: <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/07287/index.html?lang=fr>, page visitée le 2 juin 2014.
- Kingdon, John W. (2011, updated 2nd ed.): Agendas, Alternatives, and Public Policies. Boston, Mass. Longman.
- Office fédéral de la santé publique (2012): Programme National Alcool 2013-2016. Aperçu. Berne.
- Office fédéral de la santé publique (2008): Programme National Alcool 2008-2012. Berne.
- Sager, F. ; Schlöpfer, M. (2004): Alkoholpolitische Kantonsprofile, Schlussbericht. Büro Vatter, Berne.
- Sager, F. ; Vatter, A. (2000): Strukturen und Strategien der Kantone in der Alkoholpräventionspolitik. Berne.
- Schaub M. et al (2011): Bedarfsabklärung zu Behandlungsangeboten für Personen mit Alkoholproblemen. Projet mandaté par Info-drog.
- World Health Organisation Regional Office for Europe (2012): Plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020. Copenhague.

A2.2 ANALYSE SWOT

- Simon H. ; von der Gathen A. (2002): Das grosse Handbuch der Strategieinstrumente. Werkzeuge für eine erfolgreiche Unternehmensführung, Campus Verlag, Frankfurt/Main, p. 214-222.
- Andler, N. (2011): Tools for Project Management, Workshops and Consulting. A must-have compendium of essential tools and techniques. Erlangen, p. 230-236.

INVENTool SWOT-Analyse. Disponible à l'adresse: <http://www.inventool.de/Tools/407%20SWOT-Analyse%20T.pdf>, page consultée le 1^{er} juillet 2014.

Bundesamt für Gesundheit (2011): Strategieerarbeitung in sechs Schritten. Ein Leitfaden von Interface Politikstudien Forschung Beratung im Auftrag und in Zusammenarbeit mit der Fachstelle Evaluation und Forschung des Bundesamtes für Gesundheit. 1. Version in der Erprobungsphase. Se consulte sur demande auprès du Service Évaluation et Recherche de l'Office fédéral de la santé publique.

quint-essenz, le site internet de la fondation pour la promotion de la santé avec des informations et du matériel sur la gestion de projet et de la qualité: <http://www.quint-essenz.ch/>, consultée le 1^{er} juillet 2014.

A3 ADRESSES DE CONTACT

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction de Santé publique
Section alcool
Schwarztorstrasse 96, CH-3003 Bern
www.bag.admin.ch
Tél. 058 463 88 24

Personnes de contact
Sophie Barras Duc
Tél. 058 463 17 58
E-Mail : sophie.barras-duc@bag.admin.ch

Barbara Christen
Tél. 058 462 62 00
E-Mail : barbara.christen@bag.admin.ch

Fachverband Sucht
Weinbergstrasse 25
8001 Zürich
fachverbandsucht.ch

Personne de contact
Sandra Lehmann
Tél. 044 266 60 67
E-Mail : lehmann@fachverbandsucht.ch

Groupement Romand d'Etudes des Addictions GREA
Rue Saint Pierre 3
Case postale 6319
1002 Lausanne
www.grea.ch

Personne de contact
Celestine Peressinoto
Tél. 024 426 34 34
E-Mail : c.perissinotto@grea.ch